

COMMUNE DU THEIL DE BRETAGNE

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2019

Roche aux Fées Communauté. Modification des statuts : modification de la compétence facultative "transport" par l'ajout de la sous-compétence "mobilité douce".

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes par l'ajout de la sous-compétence "mobilité douce" qui permettra à l'EPCI de réaliser notamment une piste cyclable entre Le Theil de Bretagne et Retiers.

Urbanisme. Modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme : bilan de la mise à disposition et délibération approuvant la modification simplifiée n°3.

Le Conseil Municipal après avoir fait le bilan de la concertation concernant le projet d'Orientation d'Aménagement et de Programmation sur le secteur de Beauvais (avis des personnes publiques associées, remarques sur le registre mis à disposition du public), pris en compte les observations retenues par la commission communale de l'urbanisme et l'avis de l'ABF sur une demande formulée sur le registre, arrête à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) le projet et approuve la modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme.

Demande de régularisation foncière de M. et Mme Lecomte pour redéfinition des limites des parcelles conformément à l'état des lieux, au square du Verger.

Suite à la proposition de M. et Mme Lecomte, le Conseil Municipal après vote (4 abstentions) accepte à l'unanimité des suffrages exprimés un échange de terrain conformément à la clôture existante, sans soulte, avec prise en charge des frais (bornage et notaire) pour moitié entre M. et Mme Lecomte et la Commune.

Vote des taux des taxes locales pour 2019.

Le Conseil Municipal après vote, décide :

- par 14 voix pour et 1 voix contre d'augmenter les taux de la TH et TFB de 1% pour 2019 qui sont fixées comme suit :
 - la Taxe d'Habitation : 14.44 % (au lieu de 14.30 %),
 - la Taxe sur le Foncier Bâti : 16.21 % (au lieu de 16.05 %),
- par 13 voix pour et 2 voix contre d'augmenter les taux de la TFNB de 0.5% pour 2019 qui est fixé ainsi :
 - la Taxe sur le Foncier Non Bâti : 41.86 % (au lieu de 41.65 %, soit +0.5%).

Participation aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Privée du Theil de Bretagne

Le Conseil Municipal décide de verser à l'Ecole Privée un montant de 1 770.20 € par maternelle ne fréquentant pas la piscine, 1 821.02 € par maternelle fréquentant la piscine, et 344.90 € par primaire ne fréquentant pas la piscine et 376.19 € par primaire fréquentant la piscine, selon le coût d'un enfant à l'Ecole Publique, soit une somme globale de 55 132.83 € pour 22 maternelles et 44 primaires.

Participation aux dépenses de fonctionnement pour les élèves domiciliés dans des communes extérieures

Le Conseil Municipal décide de demander une participation aux communes extérieures dont les enfants sont scolarisés à l'Ecole Publique du Theil de Bretagne, qui est évaluée à :

- Pour la commune d'Essé, un montant global de 3 452.43 € (pour 2 maternelles et 2 primaires),
- Pour la commune d'Eancé, un montant de 395.40 € (pour 1 primaire),
- Pour la commune de Retiers, un montant de 395.40 € (pour 1 primaire).

Participation aux dépenses de fonctionnement pour les élèves scolarisés à l'Ecole Privée de Retiers

Le Conseil Municipal décide de verser à l'Ecole Privée de Retiers un montant de 17 471.86 € pour 9 maternelles et 11 primaires.

.../...

Vote des subventions 2019 aux associations :

Le Conseil Municipal, après vote (1 abstention), à l'unanimité des suffrages exprimés, décide la revalorisation de 1.5% des montants servant de base au calcul des subventions et d'attribuer pour 2019 les subventions suivantes :

Ass. Anciens Combattants - Le Theil de Bretagne	252.00 €
Ass. Club de la Joie - Le Theil de Bretagne	604.00 €
Ass. ACCA (chasse) - Le Theil de Bretagne	295.00 €
Ass. Parents Elèves Ecole Privée - Le Theil	434.00 €
Amicale Laïque (Ecole Publique) - Le Theil	434.00 €
Ass. Art Floral - Le Theil de Bretagne	194.00 €
Comité des fêtes du Theil de Bretagne	265.00 €
Ecole Publique - Le Theil (voyage/sorties)	1 577.03 €
Ecole Sainte-Marie - Le Theil (voyage/sorties RPI)	1 747.12 €
Ass. Essé - Le Theil Football Club	624.45 €
Ass. A Fonds la Gym - Le Theil de Bretagne	579.20 €
Ass.Crocq Vacances à Retiers	12 698.72 €
Ass. Espace jeunes à Retiers	2 556.60 €
Ass. Cycliste du Pays de la Roche aux Fées	68.00 €
Ass.La Prévention Routière	68.00 €
Ass.Aide au Dévelop.du Burkina-Faso à Retiers	68.00 €
Amicale fédérée des donneurs de sang Retiers	68.00 €
Ass.L'outil en main du Pays de la Roche aux Fées	144.80 €
Union Cycliste de Retiers	235.30 €
Club de Judo de Retiers	72.40 €
Ass.Retiers Pays Roche aux Fées Hand Ball	380.10 €
Tennis Club de Retiers/Martigné	72.40 €
Jogging Club de Retiers	108.60 €
Ass. Athéthisme Janzé	235.30 €
Ass. Basket Retiers	579.20 €
Lycée JMLamennais Asso.Culture and Co-Retiers	602.30 €
La Noë Saint-Yves - Bain de Bretagne	95.10 €
Bâtiment CFA - Saint Grégoire	31.70 €
Maison Familiale Rurale de Montauban de Bgne	31.70 €
Maison Familiale Rurale de Guilliers	31.70 €
Ass. FNATH - La Guerche de Bretagne	68.00 €
Ass. Les Restaurants du Cœur	68.00 €
Ass. ADOT Ille et Vilaine	68.00 €
Ass. Secours Catholique de Retiers	68.00 €
Ass. Alcoool Assistance La Croix d'Or, Piré/Seiche	68.00 €